

Dispositifs concernés

- PERCO / PERCOI / PER COL / PER COL-I

L'épargne de votre PEE, PEG ou PEI ne peut être débloquée pour ce motif.

Remboursement par internet

Simple et sécurisé :

Sur le site www.ca-els.com, Rendez-vous dans « Services > Mon profil » pour mettre à jour vos coordonnées puis « Opérations > Retirer tout ou partie de mon épargne » pour :

- Saisir votre demande de remboursement
- Déposer vos justificatifs en ligne.

Remboursement par courrier

Remplissez le bulletin de correspondance joint à votre relevé ou sur demande auprès de notre serveur vocal.

Cochez le motif CC, puis renvoyez-le, accompagné des justificatifs et de votre copie de pièce d'identité, à l'adresse indiquée sur le bulletin de correspondance.

Quand formuler sa demande ?

La demande de déblocage peut intervenir à tout moment à compter de la date de fin de droits aux allocations d'assurance chômage du titulaire.

Principaux évènements exclus

(liste non exhaustive)

- Fin du contrat de travail.

Mise à jour : 2025

Les informations mentionnées dans ce document vous sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer, notamment par voie législative ou réglementaire. Conformément à la réglementation en vigueur, CA Titres se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires, en vue d'apprécier la légitimité d'une demande de déblocage.

Caractéristiques

Le déblocage, total ou partiel, de votre épargne intervient sous la forme d'un règlement unique. Un même cas de déblocage ne peut donc donner lieu à des versements successifs.

Le remboursement de votre épargne ne pourra porter que sur l'épargne versée avant la date de notification de fin de droits aux allocations d'assurance chômage.

Justificatifs à joindre à la demande de déblocage

- La copie de l'attestation délivrée par le Pôle Emploi mentionnant l'expiration de vos droits à assurance chômage ou l'avis de situation de Pôle Emploi reprenant les montants reçus et la date de fin de droits.
- Et une attestation sur l'honneur précisant que vous n'exercez pas une activité professionnelle.
- Et si vous faites une demande de remboursement par courrier : la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité (indispensable à la prise en compte de votre demande) et un bulletin de remboursement personnalisé.

Principales Questions / Réponses

- **La cessation du contrat de travail est-elle une cause de déblocage anticipé dans le cadre du PERCO/PER COL ou du PERCOI/PER COL-I ?**
Seule l'expiration des droits à assurance chômage ouvre droit au remboursement anticipé à votre PERCO / PER COL ou PERCOI / PER COL-I.

